



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le prix des bois

Rectificatif en date du 28 mars 2019 : prolongation d'un an de l'avis d'opportunité

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : enquête semestrielle (prix des grumes) et trimestrielle (bois de trituration et bois énergie sylvicole)

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières.

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête sur le prix des bois.

Dans le cadre des objectifs de développement de la filière forêt-bois, le SSP est chargé de mettre en place une enquête sur le suivi des prix des bois (y compris bois énergie).

L'objectif est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution du prix des bois afin d'informer, de manière régulière et indépendante des parties contractantes, les acteurs de la filière forêt-bois sur les tendances du marché national du bois.

L'enquête permet également de valoriser les données des deux enquêtes annuelles de branche sur la récolte de bois et la production de sciages menées par le SSP.

Les résultats de l'enquête sur le prix des bois sont également utilisés par l'Insee pour établir le compte économique de la sylviculture (CES) et par le SOeS pour dresser le compte intégré économique et environnemental de la forêt (IEEAF) qui répond à une demande de la Commission européenne.

Les unités ciblées par cette enquête sont des entreprises d'exploitation forestière situées en France métropolitaine : environ 200 à 300 entreprises d'exploitation forestière pour les grumes, 70 à 80 entreprises d'exploitation forestière pour la trituration, et 6 à 80 entreprises d'exploitation forestière pour le bois énergie sylvicole.

L'enquête est réalisée tous les semestres pour les prix des grumes et tous les trimestres pour les bois de trituration et les bois énergie sylvicole. La collecte est réalisée via internet (site sécurisé).

Le comité de pilotage est interne au ministère chargé de l'agriculture. Il comprend la sous-direction de la forêt et du bois, le SSP, des représentants de Srise et des services chargés de la forêt dans les Draaf. Un comité des utilisateurs associant aux membres du comité de pilotage les organisations professionnelles concernées est par ailleurs réuni pour examiner le questionnaire de l'enquête si une demande émerge.

Les résultats (indices d'évolution du prix des bois ronds) sont publiés sur le site Agreste du SSP.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.

Le présent avis est prolongé pour l'année de collecte 2020 à la demande du producteur.